

Service de la consommation et des affaires vétérinaires



Sécurité alimentaire

Le service contrôle les entreprises, commerces, établissements publics, distributeurs d'eau potable, abattoirs, ainsi que les producteurs du canton:

par des inspections

- l'hygiène des marchandises;
- l'hygiène des locaux;
- l'hygiène des installations;
- > l'hygiène du personnel;
- la mise en place du système d'autocontrôle permettant la maîtrise des dangers;
- le respect des règles sanitaires lors de la production agricole des denrées alimentaires.

par des analyses de denrées alimentaires, d'objets usuels et d'eaux potables

- > la composition;
- » l'authenticité (identification d'espèces);
- > les contaminants chimiques et microbiologiques;
- les fraudes (tromperie);
- l'étiquetage et les allégations publicitaires.





Vérification en métrologie

(Poids et mesures)

Le service contrôle dans les entreprises et commerces du canton:

- la justesse et le bon fonctionnement des balances et des autres instruments de mesure utilisés dans les transactions commerciales, pour la santé et pour la protection de l'environnement;
- la déclaration correcte des quantités (poids, volume ou nombre de pièces) sur les marchandises préemballées.

3 Santé animale

Le service veille:

- à l'amélioration constante de l'état de santé des animaux en prévenant et en combattant au besoin les épizooties;
- à éviter l'irruption de maladies par le biais de l'importation d'animaux et de produits contaminés;
- à l'élimination sans risque des cadavres et des autres déchets animaux.

Protection des animaux

Le service veille:

- au bien-être des animaux en améliorant leurs conditions de détention et les connaissances de leurs propriétaires;
- au respect des prescriptions légales dans les expériences d'animaux de laboratoire.

5 Police des chiens

Le service prévient:

les accidents par morsures de chiens. Il informe les victimes potentielles, en particulier les enfants ainsi que les propriétaires de chiens. Il prend les mesures adéquates pour éviter des incidents et des récidives.

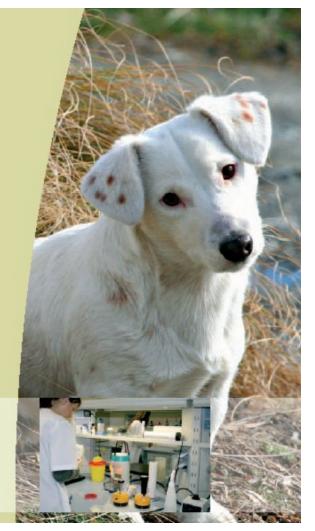
6 Affaires vétérinaires

Le service surveille:

- > l'exercice des professions de santé animale;
- l'utilisation correcte des médicaments vétérinaires.









Eaux de baignade

Le service contrôle:

pour les plages

l'état sanitaire des eaux de plage en effectuant des analyses microbiologiques de l'eau.

pour les piscines

- > la qualité chimique et microbiologique de l'eau;
- l'hygiène des bassins et installations annexes.

Mandats pour tiers

Le service exécute:

- des analyses diverses dans ses domaines de compétence à la demande d'autres services du canton;
- des analyses de chimie et d'authenticité dans le cadre du réseau romand de collaboration des laboratoires cantonaux;
- des analyses et des conseils à la demande de particuliers et d'entreprises;
- des analyses microbiologiques de santé animale à la demande des vétérinaires du canton;
- les analyses vétérinaires officielles du canton du Jura.



SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Rue Jehanne-de-Hochberg 5 2000 Neuchâtel Tél. 032 889 68 30 Fax 032 889 62 74 scav@ne.ch

Réception: Lu-Ve 08 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 00

Bureau des animaux trouvés: tél. 032 889 58 63

Accès: le service est situé en ville de Neuchâtel sur la colline du château, à côté de la tour des prisons.

VÉRIFICATION EN MÉTROLOGIE

Rue des Esserts 12 2053 Cernier Tél. 032 853 42 33 Fax 032 853 41 36 Verification.Metrologie@ne.ch

CENTRE COLLECTEUR DE DÉCHETS ANIMAUX

Chemin de la Prise 2037 Montmollin Tél. 032 731 12 85

www.ne.ch/SCAV